

## **RAPPEL DES METHODES DE LUTTE CONTRE LES SCOLYTES Insectes sous-corticaux ravageurs des épicéas**

### **Montagne noire et massif du Somail et Espinouse (départements de l'Hérault et de l'Aude)**

**La situation** : suite à la sécheresse-canicule de 2003 et aux successions de saisons de végétations présentant des déficits hydriques (2004, 2005 et 2006), les populations de scolytes (le typographe et quelquefois le chalcographe) se sont multipliées et ont occasionné des dégâts depuis 2004 dans les pessières fragilisées (épicéas communs et de Sitka) de ces 2 massifs.

**L'importance des attaques en 2006 et les conditions climatiques de l'automne et de l'hiver 2006-2007** : températures élevées et pluviométrie déficitaire (malgré les orages de septembre) obligent les forestiers à rester vigilants dès le printemps 2007.

**Les méthodes de lutte, préventives et curatives, contre ces insectes sont donc rappelées ci-dessous.**

Les fiches biologiques concernant ces 2 insectes sont disponibles sur le site : [www.agriculture.gouv.fr/ressources/forêt-bois/santé des forêts](http://www.agriculture.gouv.fr/ressources/forêt-bois/santé_des_forêts).

## **1 – MESURES PREVENTIVES**

**Les premières éclaircies** : ces coupes, qui laissent beaucoup de bois verts sur le parterre des parcelles et dont les produits sont susceptibles d'être stockés un certain temps en bordure de peuplement, favorisent la multiplication de ces 2 scolytes.

Il est donc conseillé de faire les éclaircies entre octobre et fin janvier et de bien démonter les houppiers afin d'accélérer la dégradation des bois.

Pour les éclaircies réalisées en dehors de la période préconisée, il est nécessaire de prévoir le traitement des rondins sur place de dépôt à l'aide d'un insecticide homologué (pour les coupes effectuées à partir du mois d'avril, si le temps de stockage est supérieur à 4 semaines) et le broyage des rémanents restant sur le parterre de la coupe.

**Les élagages** : en vert, ils provoquent des écoulements de résine qui, dans certains cas favorisent, l'installation des petits scolytes sur des arbres sains.

Il est également conseillé de réaliser les élagages pendant l'arrêt de végétation, si possible avant la fin février afin d'éviter d'avoir des écoulements frais de résine attractifs au moment de l'envol des insectes à partir du mois d'avril.

**Les autres coupes de bois** : pendant la période à risque (avril - septembre), les stockages de bois verts sont susceptibles d'être colonisés par les scolytes. La première et principale mesure à prendre est de les évacuer rapidement (à plus de 5 km de toute forêt, dans les quatre à cinq semaines suivant la coupe).

Si des bois doivent rester plus d'un mois en bordure de forêt, il faut alors les écorcer (grumes) ou les traiter sur place de dépôt au moyen d'un insecticide homologué afin de protéger les peuplements voisins.

**D'une façon générale, il est toujours plus prudent, en période épidémique, de repousser les interventions sylvicoles à l'automne ou au début de l'hiver, dans les peuplements où leur mise en œuvre n'est pas urgente.**



## 2 – ACTIONS CURATIVES

Il est nécessaire de procéder à l'exploitation et à la vidange rapide hors forêt (5 km et +) des arbres dépérissants, notamment ceux renfermant des insectes, afin de réduire les populations et de protéger ainsi les peuplements existants qui pourraient être attaqués par les insectes.

Les opérations suivantes sont donc préconisées :

### 1 - l'exploitation des arbres :

- portant des aiguilles jaunes ou rouges,
- dépérissants dont les pousses de l'année présentent un aspect en crosse,
- encore verts portant de nombreuses tentatives d'attaques repérables à la présence sur le tronc de petites pralines résineuses et de sciure rousse (observables à 2 périodes : pendant le mois de juin jusqu'à mi-juillet et pendant le mois d'août jusqu'à mi-septembre).

Il est souhaitable de réaliser ces coupes sanitaires dans les plus brefs délais.

**2 - la vidange des produits commercialisables** dans les délais les plus brefs. Les bois restant stockés en bordure de forêt plus d'un mois en période à risque (avril – septembre) peuvent faire l'objet d'un écorçage (grumes) ou d'un traitement sur place de dépôt au moyen d'un insecticide homologué afin de protéger les peuplements voisins.

**3 - le broyage des rémanents et des arbres abattus non commercialisables** afin d'obtenir des produits de faibles dimensions dans lesquels les scolytes ne peuvent ni se développer, ni survivre.

### POUR ETRE PLUS EFFICACES, CES TECHNIQUES DE LUTTE DOIVENT ETRE MISES EN PLACE DE MANIERE COLLECTIVE AU NIVEAU D'UN MASSIF FORESTIER

Ces interventions phytosanitaires sont indispensables dans les peuplements viables dont l'avenir n'est pas hypothéqué par le développement des insectes. Dans les parcelles où le niveau d'attaque compromet l'existence et la stabilité des peuplements, il peut être procédé, avant le printemps, à une coupe rase suivie de la vidange des bois et du broyage des rémanents.

► Par ailleurs, de nombreux peuplements d'épicéa (de Sitka notamment) font également l'objet d'attaques de **dendroctone**, scolyte primaire et de blessure, qui entraîne des dépréciations des grumes et un affaiblissement des arbres pouvant les rendre sensibles aux autres scolytes.

Dans ces parcelles, il est conseillé, lors des éclaircies, d'exploiter les arbres présentant des attaques importantes (plus de 7 pralines par arbre ou dont la moitié du pourtour présente des galeries larvaires), puis de les vidanger rapidement ou sinon de les écorcer. Il convient également d'éviter les blessures de débardage qui accroissent la sensibilité au dendroctone.

*Une opération collective de lutte biologique contre le dendroctone (lâchers de 12 000 *Rhizophagus grandis*, insectes prédateurs spécifiques du dendroctone) est prévue au mois de juin 2007 dans les massifs les plus atteints du Somail-Espinouse.*

► Enfin, lors de tous travaux d'exploitation, il est conseillé de procéder au traitement préventif des souches contre **le fomes** (pulvérisation d'une solution à base d'urée ou de bore après la coupe) afin d'empêcher ce champignon racinaire de s'installer dans le peuplement et d'occasionner par la suite des dégâts aux arbres sur pied (pourriture de coeur de l'épicéa) ou au reboisement s'il s'agit d'une coupe rase (agent de dépérissement des autres essences : pins, douglas...).

Pour de plus amples informations ou un diagnostic plus précis, contacter le Correspondant-Observateur du Département de la Santé des Forêts de votre secteur :

Départements	Forêt publique	Forêt privée
AUDE	ONF – M. SICRE ☎ : 04-68-11-40-23	CRPF – M. BEDOS ☎ : 04-68-47-64-25
HERAULT	ONF – M. DECOURSIERE ☎ : 04-67-95-41-37	DDAF – M. GASC ☎ : 04-67-97-30-01

